

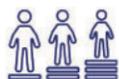


Rapport Chauvin « Vers un modèle français des soins d'accompagnement de la fin de vie ».

Garantir qu'à dix ans, toutes les personnes qui le souhaitent puissent bénéficier de soins d'accompagnement selon leur besoin, dans les mêmes conditions et quel que soit le lieu.



Respect des droits des patients



Equité



Solidarité



Proximité



Soutenabilité



Interprofessionnalité

Instance de gouvernance

Enjeux systémiques

Crise du système de santé
Accessibilité
Changement climatique
Innovation

Permettre un accès équitable aux soins d'accompagnement

Favoriser l'anticipation et l'intégration aux autres prises en charge

Mobiliser les territoires et les collectivités

Impliquer les membres d'un territoire dans la fin de vie et garantir les solidarités

Assurer et diffuser des soins d'accompagnement de qualité

Mobilisation sociale

Collectivités territoriales
Sécurité sociale
Acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social
Associations de bénévoles
Représentants des usagers

Mesure 1 : Garantir un droit à l'accès à une prise en charge (en définissant dans les lois les soins d'accompagnement)

Mesure 2 : Créer et mettre en œuvre un plan personnalisé d'accompagnement permettant d'accompagner les personnes dans l'exercice de leurs droits

Mesure 3 : Créer des organisations territoriales permettant de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une prise en charge graduée et structurée des soins d'accompagnement en prenant en compte les spécificités des publics

Mesure 4 : Créer des maisons d'accompagnement pour adapter les prises en charge aux besoins des personnes en fin de vie et de leur entourage

Mesure 5 : Créer des équipes mobiles ayant une activité territoriale couvrant l'ensemble du territoire

Mesure 6 : Formaliser un lien entre tous les établissements sociaux et médico-sociaux et les structures de prise en charge et d'appui

Mesure 7 : Mobiliser les équipes de santé de proximité en les formant et en valorisant leurs interventions pour favoriser le maintien à domicile pour réaliser les soins d'accompagnement

Mesure 8 : Créer des collectifs d'entraide pour mobiliser toutes les parties prenantes autour de la fin de vie dans tous les territoires

Mesure 9 : Développer l'éducation à la santé, à la citoyenneté et aux solidarités pour renforcer l'implication citoyenne des collectivités dans la fin de vie

Mesure 10 : Développer le bénévolat d'accompagnement et le bénévolat de service (en le valorisant financièrement notamment dans le parcours professionnel)

Mesure 11 : Renforcer le soutien aux aidants (en améliorant les droits aux congés, en facilitant l'accès au répit, en renforçant l'accompagnement des aidants)

Mesure 12 : Créer une spécialité universitaire de soins d'accompagnement interdisciplinaire

Mesure 13 : Développer massivement l'enseignement des soins d'accompagnement

Mesure 14 : Mettre en place un programme de recherche multidisciplinaire (en définissant des orientations stratégiques de recherche en identifiant une programmation budgétaire associée pour faire émerger au moins 5 équipes)

Mesure 15 : Créer une instance de gouvernance pendant la durée de la stratégie décennale